

Déchets : redevance incitative

Blain - Bouvron - La Chevallerais - Le Gâvre

La lettre d'information Mai 2019 - n°3

- 
- > Tout sur les déchets recyclables
 - > Expliquez-moi... la facture à blanc
 - > Questions/ Réponses

Moins jeter, mieux trier

Une fois les points tri collectés, les déchets recyclables du Pays de Blain sont triés au centre de tri à Treffieux. Ici, un échantillon de ces déchets est prélevé pour évaluer le taux d'erreur de tri des foyers du Pays de Blain.

► Le mot du Vice-Président

À l'occasion de la troisième lettre d'information de la Redevance incitative, vous découvrirez les premiers chiffres concernant la collecte et vérifierez ainsi le bien-fondé de cette démarche.

C'est aussi l'occasion de découvrir les prochaines échéances et de mieux adapter votre fonctionnement personnel.

Enfin, car il est important que chacune et chacun soit acteur de sa gestion des déchets, vous retrouverez un rappel sur les bons gestes de tri et la problématique qu'engendrent les dépôts sauvages.

Nous sommes tous concernés et devons tous être impliqués dans la gestion de nos déchets.

Bonne lecture !

Jean-Michel Buf



► Premiers chiffres...

Depuis 5 mois, la Redevance Incitative a fait son entrée dans votre foyer. Même s'il est trop tôt pour dresser un premier bilan, les premiers chiffres sont encourageants.

Moins de 350 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en janvier-février 2019 contre près de 500 tonnes l'an passé à la même période.

On constate d'ores et déjà une hausse du tonnage des recyclables liée à une utilisation plus importante des Points d'Apport Volontaire (PAV) à disposition sur le territoire : +12% pour le verre, +41% pour les emballages et +61% pour les papiers au cours des 2 premiers mois de l'année 2019.

Bravo à tous pour vos efforts de tri. Toutefois, notre tri n'est pas encore optimal. Pour atteindre notre objectif d'un taux maximum de 20% d'erreur de tri, nous devons être plus vigilants sur ce que nous jetons dans nos poubelles car les erreurs coûtent cher à notre collectivité.

www.pays-de-blain.com

Les 5 étapes du déchet recyclable

- 1 > **L'achat.** Le déchet est dans un premier temps un produit que l'on achète.
- 2 > **La consommation.** Une fois consommé, le produit devient un déchet.
- 3 > **Les centres de tri.** Une fois déposé dans un point tri, le déchet est collecté et envoyé au Centre de Tri à Treffieux. Il y est trié manuellement pour devenir un ballot de déchets (voir ci-contre).
- 4 > **Les conditionneurs et les recycleurs** achètent les déchets au Centre de Tri.
- 5 > **La réutilisation des déchets.** Les matières et les produits issus du recyclage sont rachetés par des entreprises pour recréer le plus souvent des matériaux de construction, des produits de jardinage, du textile... Puis le cycle recommence !

Le saviez-vous ?



Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité car :

- + elles prennent de la place inutilement dans les points tri
- + elles génèrent des dépôts sauvages autour des points tri qui sont encombrés
- + elles bloquent la chaîne de tri du Centre de Tri à Treffieux

La facture s'alourdit pour tout le monde

Tout sur les déchets recyclables

Bouteilles d'eau, papier, brique alimentaire... ces produits du quotidien sont des déchets recyclables qui peuvent être triés et connaître une nouvelle vie sous un conditionnement différent. Le Pays de Blain vous explique comment participer à leur avenir.



Les déchets recyclables sont triés au Centre de Tri à Treffieux puis compressés en ballots avant d'être envoyés chez des conditionneurs et des recycleurs.

Pour rappel...

Le Pays de Blain est passé à la Redevance Incitative le 1^{er} janvier 2019 afin de poursuivre et d'intensifier l'effort de réduction des déchets ménagers sur le territoire.

Comment cela fonctionne ?

- un passage en porte à porte pour **collecter les déchets ménagers** toutes les semaines ;
- un **dépôt individuel des déchets recyclables** dans l'un des 48 Points d'Apport Volontaire (PAV) accessibles 7jours/ 7, 24h/ 24 et répartis sur les 4 communes du territoire .

Où les déposer ?

Pour connaître les lieux de collecte des déchets ménagers ou **l'emplacement des 48 PAV** pour déposer les déchets recyclables, rdv sur www.pays-de-blain.com

Et les déchèteries ?

Le Pays de Blain dispose de 2 déchèteries intercommunales :

- l'une située sur la Zone d'Activités des Blûchets à Blain ;
- l'autre au lieu dit de La Gare, route de Guenrouët à Bouvron.

Des PAV s'y trouvent également, toutefois nous vous invitons à **privilégier les PAV qui se trouvent à proximité de chez vous** et de vous déplacer en déchèterie uniquement pour y déposer vos déchets volumineux ou dangereux.

Quels déchets sont recyclables ?

Vous avez la possibilité de déposer **tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, verres et les briques alimentaires** dans les PAV.

Voici un bref récapitulatif :



Emballages en verre :

OUI : Bouteilles, pots, bocaux : petits ou grands, n'hésitez plus, si ce sont des emballages en verre, ils se déposent dans les PAV et se recyclent à l'infini.

NON : Vaisselle, plat en verre, miroir... les objets en verre sont d'une composition différente du verre d'emballage et ne se recyclent pas.



Emballages en papier et carton, briques alimentaires + Journaux, papiers et magazines :

OUI : Boîtes de céréales, boîtes de pizza, briques alimentaires, livres, cahiers – même à spirales, enveloppes – même celles à fenêtres : tous les papiers cartons se recyclent !

NON : Les cartons de déménagement, de meuble en kit, d'appareil électroménager sont trop volumineux. Ils se recyclent en déchèterie.

Emballages en métal (acier et aluminium) :

OUI : Canette, boîte de conserve, aérosol, barquette en aluminium, bouteille de sirop, couvercle en métal,... Tous les emballages en métal se recyclent même les plus petits.

Bouteilles et flacons en plastique uniquement :

OUI : Bouteille d'eau, d'huile, flacons de liquide vaisselle, de shampoing,...

NON : Les objets en plastique (les jouets, la vaisselle...) ne se recyclent pas et doivent être déposés en déchèterie.



Vous hésitez sur un produit ? Il est préférable de le jeter dans les déchets ménagers.

Où vont nos déchets recyclables ?

Toutes les semaines, les Points d'Apport Volontaire sont vidés par un agent du Service Déchets grâce à un camion grue. Une fois le véhicule chargé, il emprunte la direction de Treffieux pour déposer sa cargaison de plusieurs tonnes au Centre de Tri.



Les déchets recyclables y sont réceptionnés, triés sur une chaîne de tri avec une vérification manuelle.

10 fois par an, un échantillon d'emballages d'environ 40 kg est prélevé au hasard pour y mesurer la qualité du tri et le taux de refus. C'est ce qu'on appelle la caractérisation.

Le 20 mars dernier, la caractérisation des emballages papiers/cartonnettes a estimé un **taux de refus de 36%** soit 1 déchet sur 3 de mauvais. Parmi les erreurs récurrentes, on retrouve en n°1 les films plastiques, n°2 les barquettes en polypropylène et n°3 le verre.

Réaménagement de la déchèterie de Bouvron



Avant/ Après

L'été dernier, la déchèterie de Bouvron a fermée quelques jours pour bénéficier d'un **agrandissement de l'accès, de l'installation de nouveaux points d'apports volontaires** (verres, papiers) et de **nouvelles alvéoles de dépôts**.

Le Pays de Blain envisage également de rénover la loge du gardien.

Une question sur la Redevance Incitative ? Un doute sur le tri ?
 Contactez le service Déchets au 09 70 72 79 32, ri@cc-regionblain.fr ou sur www.pays-de-blain.com/gestion-des-dechets

► Expliquez-moi... la facture à blanc

Avant l'été, vous recevrez une facture dite « à blanc » simulant le futur montant de votre Redevance Incitative. Cette facture évalue votre utilisation du service au cours de la première partie de l'année. > **À NE PAS PAYER**

La première facture

En juillet 2019, vous recevrez votre première facture à titre individuelle. Le **paiement de 50% de la PART FIXE** (détail de la part fixe ci-dessus) VOUS sera demandé. > **À PAYER**

Par exemple, un foyer de 2 personnes recevra une première facture de 94 € (50% de 188 € pour un conteneur de 120 L).

► Questions/ Réponses ?!



Mon bac est trop petit.

Puis-je en changer ?

Le conteneur est adapté à la production de déchets hebdomadaire de votre foyer.

Si votre quantité de déchets est plus importante que votre bac ne peut l'accueillir, contactez le Service Déchets. Il vous accompagnera dans votre démarche.

Je déménage, j'emménage, un parent décède...

Que dois-je faire ?

La Communauté de Communes assure la gestion et la collecte de vos déchets, elle est par conséquent votre interlocuteur direct.

Avant de déménager, contactez au plus vite le Service Déchets afin de clôturer votre compte et régler votre facture au prorata temporis. Un agent viendra à votre domicile pour récupérer votre bac pucé.

En cas de décès, la démarche est la même.

Si vous emménagez, contactez le Service Déchets. Un agent prendra RDV avec vous pour vous déposer un bac à domicile, un dossier d'inscription vous sera remis.

! Inutile de vous déplacer au siège de la Communauté de Communes, aucun bac ne sera repris ni délivré.

Le Pays de Blain propose t-il des solutions de compostage ?

• Le compostage pour les particuliers

En amont de la Redevance Incitative, la Communauté de Communes a proposé diverses solutions aux habitants pour réduire les déchets produits.

De 2014 à 2017, le Pays de Blain a lancé l'opération *Des poules pour réduire mes déchets* avec la mise en place de poulaillers et l'adoption de poules. La distribution de composteurs s'est faite, elle, il y a quelques temps. Au total, 420 poules ont été adoptées en 4 ans et 1 000 composteurs ont été distribués. Ces opérations sont depuis terminées. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez fabriquer votre composteur maison à moindre coût ou bien en acquérir un, à titre d'exemple des jardinerias et magasins de bricolage en vendent sur le Pays de Blain.

• Le compostage pour le collectif

À présent, la Communauté de Communes s'oriente vers un accompagnement des demandes collectives. Si votre hameau ou autre souhaite s'engager dans cette démarche (composteur collectif pour 10 à 15 personnes minimum), n'hésitez pas à solliciter le Service Déchets.

Une question sur la Redevance Incitative ? Un doute sur le tri ?

Contactez le Service Déchets au 09 70 72 79 32, ri@cc-regionblain.fr ou sur www.pays-de-blain.com/gestion-des-dechets